

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE SANTA-MARIA-SICHE

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 17 mai 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Joseph Antoine Etienne PAOLAGGI, professeur, demeurant à PARIS (75000) 45 rue de Douai, célibataire, né à SANTA MARIA SICHE (20190) le 11 octobre 1925 et décédé à PARIS le 25 octobre 2017.

Il a possédé depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) les biens et droits immobiliers suivants, joignant sa possession avec Monsieur François Remi PAOLAGGI et Madame Marie Jeanne SENTENAC, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75000) 45, rue de Douai. Monsieur est né à SANTA-MARIA-SICHE (20190) le 1 octobre 1900 et décédé à CLICHY LA GARENNE (92110) le 14 juin 1977. Madame est née à TOULOUSE (31000) le 14 mai 1908 et décédée à PARIS (75000) le 8 septembre 1987 :

A SANTA-MARIA-SICHE (20190) Lieudit Sainte-Marie, une maison d'habitation en mauvais état cadastré section C numéro 311 lieudit Sainte Marie, pour une surface de 24ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr